



Réparation véhicule en concession

Par Didlo

Bonjour.

Mon véhicule est tombé en panne en Février 2021. Depuis ce jour il est toujours en concession. Le garage m'a trouvé "plusieurs" anomalies et remplacé plusieurs pièces pour un total d'environ 4500 Euros, mais le véhicule ne démarre toujours pas.

N'ayant pas de nouvelles du garage comme à son habitude, je m'y suis rendu pour la 20^{ème} fois hier, et celui-ci m'annonce un supplément de réparation de 6000 euros (apparemment le turbo est hs, et ils s'en aperçoivent au bout de 9 mois) sans me donner la garantie que le véhicule va à nouveau démarrer.

Je refuse de poursuivre les réparations et je demande au garage de me faire une offre commerciale.

D'après ce que je comprends, il me propose de me reprendre mon véhicule 0 euros, à condition de racheter un véhicule chez eux.

Y a-t-il une démarche que je puisse faire pour ne pas perdre autant. (mon véhicule doit coter environ 6500 euros).

Merci de votre retour

Par ESP

Bonjour

Certes, tant que le problème de votre voiture n'est pas résolu, le garagiste peut garder votre véhicule, mais 9 mois semble très excessif.

Avez-vous commandité un expert ?

Personnellement, je vous invite à prendre contact avec une association d'automobiliste (automobile club), mais en tout cas, une mise en demeure par courrier recommandé AR me paraît impérative..

Un dossier

[url=<http://www.fiches-auto.fr/articles-auto/droit-et-litiges/s-2141-delai-de-reparation-chez-le-garagiste-vos-droits.php>]http://www.fiches-auto.fr/articles-auto/droit-et-litiges/s-2141-delai-de-reparation-chez-le-garagiste-vos-droits.php[/url]

Par Didlo

Merci pour votre réponse.

Je viens d'adhérer à automobile club Strasbourg pour une aide juridique, et je monte un dossier.

Bonne continuation.

Par osram

Bonjour,

Ce professionnel a une obligation de résultat...